



**Séance extraordinaire du conseil municipal  
Le 20 mai 2021, 9 h par webinaire**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 3 Dossiers de la mairie
  - 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la direction générale
  - 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
  - 5.1 Aucun
- 6 Dossiers du greffe
  - 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
  - 7.1 Aucun
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
  - 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
  - 9.1 Aucun
- 10 Dossiers des travaux publics
  - 10.1 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement - Travaux publics St-Louis
- 11 Dossiers de la sécurité publique
  - 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
  - 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
  - 15.1 Aucun
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 20 mai 2021, 9 h, par webinaire**

**Étaient présents :** M. Steven Parent, conseiller  
M. Jean-Simon Landry, conseiller  
M. Alain Turcotte, conseiller  
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère  
Mme Denise Leblanc, conseillère

**Était absent :** M. David Landry, conseiller

**Quorum :** le quorum est constaté.

**Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.**

**21-05-128 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme Marie-Hélène Richard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Aucun.

**DOSSIERS DE LA MAIRIE**

Aucun.

**DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun.

**DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

Aucun.

**DOSSIERS DU GREFFE**

Aucun.

## **DOSSIERS DE L'URBANISME**

Aucun.

## **DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

Aucun.

## **DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun.

## **DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

**21-05-129**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT - TRAVAUX PUBLICS ST-LOUIS**

*Madame Denise Leblanc se retire pour ce point pour éviter tout apparence de conflits d'intérêts.*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a soumis une demande d'aide financière pour les travaux admissibles (résolution 21-04-090);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une offre de service de l'entreprise Excavations Leblanc, qui inclue une évaluation des coûts, au montant de 202 992,02 \$ (sans les taxes applicables);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:  
- l'offre de service détaillant les coûts (gré à gré);

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Ville, M. Vincent Leblanc, ing., agit à titre de représentant de cette dernière auprès du MTQ dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles,

confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer approuve la grille de calcul établi par le MTQ, dans laquelle le projet de rechargement granulaire a été ajouté.

## **DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun.

## **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 14 juin 2021, en présentiel et par webinaire.

## **AUTRES SUJETS**

Aucun.

## **TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

## **PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée puisque personne n'était présent à la séance extraordinaire.

**21-05-130**

## **LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 9 h 03, M. Alain Turcotte propose la levée de la séance.

Accepté.

---

Mathieu Lapointe  
Maire

---

Antoine Audet  
Directeur général et greffier